



Attestation de présence aux réunions AA

La personne dont la signature suit _____ s'engage à assister à _____ réunions AA ou plus par semaine, ou selon la décision des autorités compétentes.

DATE	HEURE	NOM DU GROUPE OU ESTAMPE	FIN	RESPONSABLE	FONCTION

En tant qu'individu, groupe ou association, les Alcoolistes anonymes ne demandent ni n'exigent aucune « Attestation de Présence ». L'impliqué(e) seul(e) est responsable du respect des engagements pris sous sa signature. L'assistance aux réunions ne constitue aucune garantie de sobriété future.